



Recherche de dégat des eaux

Par **vlem**, le **23/01/2008** à **14:39**

Bonjour,

Je suis locataire et victime d'un dégat des eaux dont l'origine n'est pas déterminée, une recherche par un expert doit avoir lieu. A qui incombe cette démarche ?

En me renseignant, j'ai pu lire dans plusieurs sources que cette démarche est à la charge du propriétaire, mais je n'ai ni référence, ni article de loi, ni jurisprudence à citer à mon propriétaire qui fait la sourde oreille.

Où puis-je trouver ces informations ?

Merci